



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'aménagement du territoire**

### **Rapport**

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 212 – Loi concernant la Ville de Saguenay (Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance 8 juin 2016

**Dépôt à l'Assemblée nationale :  
n° 2321-20160609**

---

**QUÉBEC**

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUIN 2016 .....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	2
AUDITIONS .....	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	3
REMARQUES FINALES .....	5

### ANNEXES

- I. Amendement adopté
- II. Amendement rejeté
- III. Liste des documents déposés

Séance du mercredi 8 juin 2016

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 212 – Loi concernant la Ville de Saguenay (Ordre de l'Assemblée le 1<sup>er</sup> juin 2016)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président
- M. Coiteux (Nelligan), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Gaudreault (Jonquière) en remplacement de M. Lelièvre (Gaspé)
- M. Hardy (Saint-François)
- M<sup>me</sup> Jean (Chicoutimi) en remplacement de M<sup>me</sup> Ouellet (Vachon)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales
- M. Simard (Dubuc), député ayant présenté le projet de loi
- M<sup>me</sup> Tremblay (Chauveau) en remplacement de M. Carrière (Chapleau)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Ville de Saguenay :

- M. Jean Tremblay, maire
- M. Luc Boivin, conseiller municipal et membre du Comité exécutif

Équipe du renouveau démocratique :

- M<sup>me</sup> Josée Néron, conseillère municipale, Ville de Saguenay
- M. Luc Desbiens, directeur de cabinet
- M<sup>me</sup> Nadia Bergeron, responsable de la recherche

M. Laval Gagnon

M. Jacques Pelletier

M<sup>me</sup> Julie Dufour, conseillère municipale, Ville de Saguenay

Collectif Citoyens pour la démocratie :

M. Michel Roche

M. Louis Pilote

Autre participant :

M. Jérôme Unterberg, sous-ministre adjoint, Politiques, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 21, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

### **REMARQUES PRÉLIMINAIRES**

M. Simard (Dubuc), M. Coiteux (Nelligan), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Laframboise (Blainville) font des remarques préliminaires.

### **AUDITIONS**

La Commission entend la Ville de Saguenay.

M. le président dépose le document coté CAT-120 (annexe III).

À 15 h 44, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Équipe du renouveau démocratique.

M. le président dépose le document coté CAT-121 (annexe III).

À 15 h 58, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend M. Laval Gagnon.

M. le président dépose le document coté CAT-122 (annexe III).

La Commission entend M. Jacques Pelletier.

M. le président dépose le document coté CAT-123 (annexe III).

La Commission entend M<sup>me</sup> Julie Dufour.

M. le président dépose le document coté CAT-124 (annexe III).

À 16 h 33, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Collectif Citoyens pour la démocratie.

M. le président dépose le document coté CAT-125 (annexe III).

La Commission entend M. Louis Pilote.

M. le président dépose les documents cotés CAT-126 et CAT-127 (annexe III).

À 16 h 59, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

### **ÉTUDE DÉTAILLÉE**

Article 1 : L'article 1 est adopté à la majorité des voix.

Article 2 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Tremblay de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Boivin de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Unterberg de prendre la parole.

Après débat, l'article 2 est adopté à la majorité des voix.

Article 3 : L'article 3 est adopté à la majorité des voix.

Article 4 : M. Ouellet (René-Lévesque) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

M. le président y apporte une correction de forme.

Un débat s'engage.

À 17 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

---

À 19 h 34, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'amendement est rejeté.

M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 4, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Préambule : Le préambule est adopté à la majorité des voix.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté à la majorité des voix.

M. Auger (Champlain) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée à la majorité des voix.

### REMARQUES FINALES

M. Laframboise (Blainville), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Coiteux (Nelligan) et M. Simard (Dubuc) font des remarques finales.

À 20 h 02, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Larochelle

\_\_\_\_\_  
Pierre Michel Auger

AML/cv

Québec, le 8 juin 2016

**ANNEXE I**

**Amendement adopté**



PROJET DE LOI N° 212

LOI CONCERNANT LA VILLE DE SAGUENAY

AMENDEMENT

ARTICLE 4

Remplacer l'article 4 par le suivant :

4. La présente loi entre en vigueur le 5 novembre 2017. Les modifications apportées par les articles 1 à 3 ont toutefois effet, aux fins de la tenue de l'élection générale de 2017, à compter du (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).

Adopté  
AMU

**COMMENTAIRE**

L'article 4 du projet de loi prévoit que la loi entrerait en vigueur le 5 novembre 2017, soit à la date du scrutin des prochaines élections municipales générales.

Par ailleurs, il donne effet aux modifications apportées par les articles 1 à 3 du projet de loi à compter de la date de la sanction du projet de loi en raison du processus de division du territoire de la Ville de Saguenay en districts électoraux qui doit commencer, selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, à compter du 1er janvier 2016 pour les élections générales de novembre 2017.

**ANNEXE II**

**Amendement rejeté**

**AMENDEMENT**

L'article 4 du projet de loi n°212 est modifié par le remplacement de « le » par « à la suite de la tenue d'une consultation publique organisée par la Commission de la représentation électorale. Les résultats de la consultation seront ensuite acheminés au ministre des Affaires municipales, ~~des Régions~~ et de l'Occupation du territoire. Si des modifications au projet de loi sont proposées, le ministre prendra les dispositions nécessaires à cet effet. »

Rejeté  
AUL

**ARTICLE 4 TEL QUE PROPOSÉ**

4. La présente loi entre en vigueur ~~à la suite de la tenue d'une consultation publique organisée par la Commission de la représentation électorale. Les résultats de la consultation seront ensuite acheminés au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Si des modifications au projet de loi sont proposées, le ministre prendra les dispositions nécessaires à cet effet.~~ Les modifications apportées par les articles 1 à 3 ont toutefois effet, aux fins de la tenue de l'élection générale de 2017, à compter du 1er janvier 2016.

## **ANNEXE I**

### **Liste des documents déposés**

## Liste des documents déposés

- Tremblay, Jean. [Mémoire sur le projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant la Ville de Saguenay – Refonte de la carte électorale municipale]. Non daté. 21 p. Déposé le 8 juin 2016. CAT-120
- Équipe du renouveau démocratique. [Mémoire sur le projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant la Ville de Saguenay]. 12 novembre 2015. 51 p. Déposé le 8 juin 2016. CAT-121
- Gagnon, Laval. [Mémoire sur le projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant la Ville de Saguenay]. 17 septembre 2015. 6 p. Déposé le 8 juin 2016. CAT-122
- Pelletier, Jacques. [Mémoire sur le projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant la Ville de Saguenay]. 11 septembre 2015. 7 p. Déposé le 8 juin 2016. CAT-123
- Dufour, Julie. [Mémoire sur le projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant la Ville de Saguenay]. 8 juin 2016. 19 p. Déposé le 8 juin 2016. CAT-124
- Collectif Citoyens pour la démocratie. [Mémoire sur le projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant la Ville de Saguenay – Redécoupage de la carte électorale de Saguenay]. Décembre 2015. 7 p. Déposé le 8 juin 2016. CAT-125
- Pilote, Louis. [Mémoire sur le projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant la Ville de Saguenay]. 13 novembre 2015. 5 p. Déposé le 8 juin 2016. CAT-126
- Bergeron, Réjean. [Mémoire sur le projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant la Ville de Saguenay]. 2 juin 2016. 3 p. Déposé le 8 juin 2016. CAT-127